

MOUVEMENT



Rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)

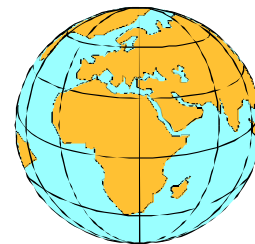
EUROPE

Tél. FR. : Brasseur J.P. 0499 35 85 72

FR, EN. : Roussel Pascal 0473 97 49 67

FR,EN,IT : Marilena Di Stasi 0486 501 83 64

www.vivanteurope.org



« Libérer le travail en le détaxant et financer notre sécurité sociale
par une taxe sur la consommation, uniquement sur les produits
qui le plus souvent, sont fabriqués par la machine »

LE VIVANT-EUROPE

électronique

N° 38 (décembre 2006)

Sommaire : 1. La mondialisation est un fait
2. Ce qu'apporte Vivant dans la gestion de la mondialisation.
* Programme de VIVANT-CONGO

1. LA MONDIALISATION EST UN FAIT

La mondialisation est un fait.

Elle est **une chance** pour les pays pauvres dans la mesure où **une autre modulation des échanges** est instaurée.

Elle est **une chance** pour tous car des échanges entre les peuples, dans le cadre **d'une réciprocité**, sont bons pour la paix.

Une mondialisation correctement menée doit pouvoir, à la longue, supplanter la puissance des armes par celle du juridique et de l'Etat de Droit.

Parler **d'un parlement mondial**, d'une législation mondiale dans le respect des régions n'est pas une utopie mais deviendra une nécessité si nous voulons sauver la mise.

Une mondialisation de qualité exige une gestion intelligente et réaliste qui lutte contre les « va-t-en-guerre » et vise le Bien Commun.

Ainsi, cette globalisation qui fait problème aujourd'hui sera remplacée par une intégration structurelle socio-économique des individus et des particularismes dans un ensemble planétaire.

VIVANT, pour sa part, peut apporter sa contribution à cette grande entreprise car il propose, ni plus ni moins, une meilleure répartition des richesses et les techniques pour y parvenir.

Face au problème de **fermeture et de délocalisation de VW à Forest (Bruxelles)** par exemple,

NE FAUT-IL PAS ?

1. Permettre à ceux qui veulent travailler de travailler,
2. en rendant le coût du travail moins cher pour ceux qui veulent donner du travail,
3. non pas avec des salaires plus bas, mais en supprimant les taxes sur le travail ?
4. Renforcer la sécurité sociale qui doit être garantie par l'Etat et accordée à tous ?
5. Remplacer les taxes sur le travail par une TVA sociale ?

Dès lors les prix ne changent pas.

Ainsi les produits fabriqués en Chine contribueront à financer nos pensions autant que le font les produits fabriqués chez nous.

Actuellement, les revenus 'de remplacement' obligent les bénéficiaires à l'inactivité. ' Les remplacer par un Revenu de 'Base' inconditionnel permet une activité complémentaire.

Si le travail est rendu artificiellement plus cher qu'ailleurs à cause des taxes, nos travailleurs sont impuissants.

*« Quand verrons-nous suffisamment de décideurs des grands syndicats, du patronat, de la presse et de la politique comprendre **qu'il existe une solution**? Il sera évidemment nécessaire d'y associer les autres pays européens, mais ils souffrent du même problème que le nôtre. N'acceptons pas l'excuse européenne pour tourner en rond : **combien de drames sociaux devons-nous encore attendre pour qu'une majorité politique demande à l'Europe de remplacer l'impôt sur le travail par une taxe sur la consommation des produits sans augmentation du coût de la vie ?** »*

(Roland Duchâtelet, président de VIVANT).

2. CE QU'APPORTE VIVANT DANS LA GESTION DE LA MONDIALISATION

a) des régulations économiques par :

- l'introduction du Revenu de Base, qui injecte dans la consommation et donc dans l'économie réelle une masse monétaire correspondant à cette Allocation Universelle (+ 55 millions d'euros pour la seule Belgique) et l'instauration de la taxe Tobin qui, en prélevant 0,1 % sur toutes les opérations financières (spéculatives ou non-spéculatives), désamorce les spéculations à court terme et participe au financement du Revenu de Base en Belgique +- 2,5 milliards d'Euros par an).

- l'arrêt de tous les avantages fiscaux octroyés aux productions dans les pays à faible sécurité sociale et ce, par la forte diminution des impôts sur le travail, taxant par contre l'achat des produits industriels.

- la lutte contre les paradis fiscaux.

Vivant est convaincu qu'un impôt facilement fraudable est un impôt injuste et donc qu'il faut renforcer les contrôles fiscaux nationaux et internationaux au nom de la justice et de l'efficacité économique pour le plus grand nombre.

- l'annulation progressive de la dette du Tiers-Monde et une restauration de l'économie locale par des regroupements régionaux sous forme de marchés communs (Zones de Coopération Economique).

- le développement d'une consommation dans les pays du Tiers-Monde qui le désirent par l'introduction d'un Revenu de Base au niveau de la subsistance locale,

payé en nature ou en monnaie électronique (dans le futur) pour développer l'échange local et l'économie locale grâce à un pouvoir d'achat renforcé.

(* Programme de VIVANT- CONGO)

De la sorte, ces pays seront moins dépendants de leurs dettes extérieures car une plus grande liberté d'entreprendre localement renforcera l'économie des nations pauvres.

- l'exploitation de paramètres nouveaux pour mieux gérer l'économie mondiale.

Un de ces nouveaux paramètres, qui peut aider à gérer l'équilibre entre la demande et l'offre d'emploi, est le Revenu de Base. En effet, lorsqu'il y a trop peu de demandes d'emploi, on n'augmente pas le Revenu de Base ; lorsqu'il y a trop de personnes cherchant un emploi, on augmente le Revenu de Base (cela implique évidemment des réserves financières suffisantes).

b) des régulations écologiques par :

une taxe ciblée sur la consommation favorisant les énergies durables et non polluantes et incitant les citoyens à un comportement écologique.

c) des régulations économiques et sociales :

* Vivant, par l'instauration du Revenu de Base dans autant de pays que possible, développe la liberté d'entreprendre et favorise le développement d'une législation qui articule l'Allocation Universelle à un salaire minimum garanti nationalement et internationalement et ce, en fonction des besoins réels de chaque pays ou région de la planète.

Le Revenu de Base ne serait donc pas le même en Afrique et en Europe par exemple.

* Vivant refuse de subsidier des entreprises, qu'elles soient moribondes ou non, et est favorable à une régulation par la loi des initiatives régionales susceptibles de maintenir ou de faire croître les richesses communes.

* Vivant est pour un service public nécessaire au dynamisme de la société mais allégé de tout encombrement bureaucratique. Sans réseaux ferrés et routiers par exemple, sans base hospitalière, un pays ne peut répondre aux besoins fondamentaux de mobilité et de soins. Pour Vivant, le maintien de ces réseaux dans une économie saine est une base qu'il faut sauvegarder.

d) des régulations politiques :

Par l'introduction de son système macro-économique, Vivant vise à mettre en place une politique qui rend possible ce qui est nécessaire pour le bien du plus grand nombre.

Instaurer le Revenu de Base et taxer la consommation relève principalement d'un choix politique et d'une démarche démocratique qui rendent incontournables ces deux piliers.

Aux économistes revient la tâche de peaufiner les choses afin de réguler autant les économies régionales que les échanges mondiaux dans le respect de la culture et du patrimoine écologique.

e) des régulations culturelles :

Vivant est pour le développement de la culture en vue de l'épanouissement de chacun. Dans son programme, il prévoit la formation continuée et parle d'un chèque scolaire annuel pour les jeunes ainsi que pour les adultes qui se trouveraient dans une situation d'octroi.

* Programme de VIVANT-CONGO

Mesure I : Introduction d'un Revenu de Base payé par l'Etat du Congo

Toute femme diplômée du secondaire ayant au moins 20 ans a droit à un Revenu de Base. Au départ, ce revenu de base sera de 100 000 francs congolais par an. (200 €)

Mesure II : Interdiction de lever un impôt sur le travail

Mesure III : Taxation sur la Consommation des produits

Mesure IV : Valorisation des actifs de l'Etat

Mesure V : Instauration des paiements électroniques

Le paiement électronique est parfaitement possible **grâce à la téléphonie mobile et Internet**. Dans le cas du téléphone mobile, le compte individuel auprès de la société qui gère la facturation des appels fait fonction de « compte en banque ». Les paiements se font par des instructions sur le téléphone mobile style sms.

L'abonné pourra consulter son « compte en banque » au moyen de son téléphone portable. Il sera également possible de consulter son « compte » au moyen d'ordinateurs utilisant un mot de passe et une communication par Internet.

Pour les paiements au moyen d'ordinateurs et l'internet, il est important d'utiliser un logiciel approprié à ce type de transactions. Ces logiciels existent et sont déjà utilisés ailleurs dans le monde.

Avec les paiements électroniques, les paiements « au noir » peuvent être retrouvés des années après. De cette façon, **la traçabilité de toute transaction est un acquis permettant de lutter efficacement contre la corruption en tous genres.**

L'argent papier et la monnaie continuant à exister pour les « petits » paiements, l'Etat devra veiller à ne plus imprimer des billets de valeur élevée.

L'investissement requis pour les paiements électroniques est limité comparé aux avantages.

Le gros avantage est que tous les paiements de l'Etat et des entreprises, aux fournisseurs et aux employés, deviendraient très efficaces et sans risque d'arriver dans d'autres mains que prévu.

Le seul obstacle à prendre en compte est donc l'investissement.

Cet obstacle est relatif car de toute manière, un échange économique efficace nécessite de plus en plus de possibilités pour communiquer. Aussi, un réseau de télécommunication mobile est indispensable pour l'essor de l'économie nationale de la République Démocratique du Congo.

Pour ce faire, l'Etat congolais devrait organiser un appel d'offres auprès de banques et d'opérateurs internationaux pour installer et gérer de tels systèmes. **Cela peut être réalisé endéans les deux ans** après l'approbation par le gouvernement de ce plan.

Si la République Démocratique du Congo propose un plan économique crédible de ce type, il est fort probable que la communauté internationale s'intéressera fortement à l'initiative.

Si l'économie du Congo se développe, les « Sujets Congolais » ayant un « compte en Banque » auront une valeur au même titre que les habitants de la Bulgarie, de la Roumanie ou de l'Ukraine. Cette valeur est exprimée lorsqu'une banque établie rachète une banque locale dans ces pays. L'on constate que le prix d'achat est fort élevé.

Nous pensons que quatre types de sociétés pourraient s'y intéresser : les banques, les opérateurs de télécommunications, les grands de l'Internet (Ebay, Google, Microsoft, Yahoo..) et les grands de la

distribution (Carrefour, Walmart...). En effet, à la clé, il y a une part de marché importante de teneurs de compte.

Si l'Etat Congolais propose dans son appel d'offre par exemple une licence d'exploitation de par exemple 5 ans à deux ou trois opérateurs différents, cela permettrait à chacun d'eux de prendre une part de marché très importante dans le futur marché bancaire Congolais.

Les banques désirant par la suite se lancer au Congo, auraient bien du mal à conquérir une part du marché.

Les offres porteront sur

- a. **la couverture** du territoire (grâce à des investissements en systèmes de réception et transmission pour téléphones mobiles, de la connectivité Internet),
- b. **le coût** par transaction (qui doit être très faible),
- c. **le coût fixe** éventuel de l'abonnement et
- d. **le prix** d'équipements (téléphone mobile, ordinateurs, ...).

Mesure VI : Introduction d'une « quittance délibératrice » et d'une « note de perception »

(Cette procédure doit précéder l'instauration de la monnaie électronique qui rendra cette dernière inutile dans cette forme.)

Mesure VII : Promotion d'une immigration de développement

A l'image de Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle Zélande et bien d'autres pays, le Congo a la possibilité d'accueillir des immigrants qui peuvent contribuer à développer le pays grâce à leurs talents, leurs capacités complémentaires et leurs investissements en argent dans l'économie du pays.

Par quoi commencer pour appliquer le programme de VIVANT-CONGO ?

L'objectif du programme du VIVANT-CONGO est d'instaurer sur le territoire congolais **la taxe sur la consommation, le revenu de base inconditionnel** et la démocratie participative (référendum, consultation populaire...)

Pour atteindre cet objectif, il faut commencer par appliquer une série de mesures à savoir :

1. **la mise en place d'une fiscalité** qui fonctionne et qui est efficace... en attendant l'instauration de la monnaie électronique qui sera un meilleur outil de traçabilité.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer l'inventaire des richesses (circulation des biens, importations et exportations) du pays et un cadastre fiable des revenus des citoyens . La liste électorale effectuée lors du recensement de la population peut y aider.

Appliquer à ces diverses richesses les taxes prévues par le programme.

2. **l'organisation d'un appel d'offre** international en vue de l'instauration progressive de la **monnaie électronique** d'abord en un lieu limité qui fera office de laboratoire.

3. **le contrôle des versements** du Fédéral aux provinces (Règle adoptée par la constitution : 60 %) et des salaires des fonctionnaires de l'Etat. (Administration, enseignants, armée...)

4. **l'organisation démocratique** des ressources des **villages** dans des sociétés coopératives communales: chaque adulte devient « actionnaire » des ressources communales et a une voix dans les décisions. (démocratie participative) + le développement du **micro-crédit** (financé par la province entre autres ???)

Cette démocratie participative peut être **source de convivialité** car elle permettra d'une manière structurelle aux différentes ethnies de se rencontrer autour d'un projet commun.

5. **l'instauration dès maintenant d'un pouvoir financier** (Commission indépendante de contrôle financier des budgets).

Ce dernier doit rendre compte régulièrement au pouvoir législatif en vue de l'amélioration des lois et au pouvoir judiciaire qui prendre les mesures adéquates.